

HONORAIRES Ventes TTC

**Charges de la rémunération selon accord du mandat
Locaux à usage d'habitation, mixte ou professionnel**

Montant de la transaction	Pourcentage appliqué
Jusqu'à 100 000 €	10 % - minimum forfaitaire de 5 000 € TTC
De 101 000 € à 300 000 €	7 % maximum
De 300 001 € à 600 000 €	6 % maximum
A partir de 600 001	5 % maximum

VIAGER

Honoraires calculés sur la base de la valeur vénale à la charge du vendeur : 6 % TTC

HONORAIRES Locations

Locaux d'habitation ou mixte – Résidence principale vide ou meublée

A la charge du bailleur	A la charge du locataire *
Visite / Frais de dossier / Rédaction du bail / État des lieux	Visite / Frais de dossier / Rédaction du bail / État des lieux
15 € TTC/m ²	15 € TTC/m ²

Locaux d'habitation – Résidence secondaire vide ou meublée

A la charge du bailleur	A la charge du locataire
Visite / Frais de dossier / Rédaction du bail / État des lieux	Visite / Frais de dossier / Rédaction du bail / État des lieux
8 % HT du loyer annuel hors charges	10 % HT du loyer annuel hors charges

*Plafonds TTC définis par décret. Le montant payé par le locataire pour ces prestations ne peut excéder celui payé par le bailleur.

HONORAIRES de droit au bail ou fonds de commerce

Charges de la rémunération selon accord du mandat

Montant de la transaction	Pourcentage appliqué
Tout montant	10 % HT du montant de la cession + 30 % du loyer annuel hors charges